



Unité - Progrès - Justice

**DECLARATION DU BURKINA FASO
A LA 105ème SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

GENEVE, 25-28 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général

Excellences Mesdames et Messieurs,

La délégation du Burkina Faso félicite SEM Sammie EDDICO pour son élection ainsi que les nouveaux membres du bureau. Elle félicite le Président sortant SEM Chavez BASAGOITA pour la qualité de sa présidence au cours de l'année écoulée.

La délégation du Burkina Faso souhaite aussi la cordiale bienvenue aux nouveaux membres et membres observateurs de l'OIM.

Elle félicite le Directeur Général, SEM William Lacy SWING ainsi que toute son équipe pour le travail considérable et les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la protection et du bien-être des migrants à travers le monde.

La délégation burkinabè souscrit, bien entendu, à la déclaration faite par le Botswana au nom du groupe africain.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso remercie le Directeur Général pour la qualité de son rapport, très fourni et très clair, mettant en évidence les progrès réalisés au cours de l'année 2014, ainsi que les nombreux défis auxquels est confrontée l'OIM.

Il salue notamment les initiatives de l'OIM qui visent à modifier le discours largement négatif autour de la migration, afin qu'il soit plus positif et plus équilibré. Le rapport



met également l'accent sur la promotion de la tolérance, de la cohésion et de l'intégration.

Le Burkina Faso félicite l'OIM pour son plan de renforcement budgétaire ainsi que pour les résultats positifs engendrés par la réforme structurelle de l'OIM.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au sein du groupe de travail OIM/ONU et la stratégie de l'OIM et encourage la poursuite des travaux en 2015.

Le Burkina Faso voudrait également féliciter l'OIM pour ses nombreuses actions qui ont permis de répondre de façon rapide et efficace aux situations de crises humanitaires et notamment à la flambée de la crise Ebola en Afrique de l'Ouest.

Toutes ces œuvres et actions en faveur de la protection et de la défense des droits des migrants font incontestablement de l'OIM, l'Organisation Chef de file des questions migratoires sur la scène internationale.

Monsieur le Président,

Les déplacements de populations sont des phénomènes qui jalonnent l'histoire des peuples avec plus ou moins d'intensité, selon les circonstances de temps et de lieu, et pour les raisons les plus diverses liées à la recherche perpétuelle de meilleures conditions de vie, l'adaptation à la nature, à la sécurité humaine voire même à la survie tout court.

Pays carrefour, situé au cœur même de l'Afrique de l'Ouest et enclavé, mon pays est une terre de migrations. C'est pourquoi en vue de mieux appréhender la question migratoire, le Burkina Faso a élaboré une Stratégie nationale de migration qui couvre



la période 2014-2025. Cette stratégie dont le processus d'adoption est en cours a été validée en mai 2013 lors d'un atelier national. Ce processus sera parachevé bientôt par l'adoption officielle du document en Conseil des ministres.

Cette stratégie nationale est assortie d'un plan d'actions triennal glissant 2014-2016. A travers cette stratégie, le Gouvernement entend mettre à la disposition des acteurs publics et privés, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux, un cadre politique de référence et un instrument de coopération qui contribuera entre autres à :

- renforcer le dialogue social autour des questions de migration ;
- garantir les droits des migrants ;
- accroître la participation des migrants à l'effort de construction nationale ;

Toujours dans cette dynamique, et reconnaissant l'apport considérable des migrants au développement du pays, la Stratégie nationale de migration et son plan d'actions sus-évoqués, prévoient la promotion de mécanismes de transfert des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè à travers entre autres :

- l'organisation de fora sur les savoir-faire de la diaspora ;
- l'organisation triennale dans les pays à forte diaspora burkinabè de rencontres d'échanges et de réflexion sur la valorisation des compétences de la diaspora ;
- l'instauration dans chaque collectivité territoriale, d'un cadre de concertation sur le financement du développement local entre les migrants internationaux (forces vives) et les responsables des collectivités territoriales (régions et communes).

Au plan sous régional, le Burkina Faso s'investit dans la mise en œuvre des accords régionaux d'intégration, dans le domaine de la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que du droit d'établissement sur son territoire. Il est partie à la quasi-



totalité des accords communautaires relatifs aux migrations conclus dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il est également partie à certains instruments multilatéraux relatifs à la migration tels que les conventions n°19, n°97 et n°143 de l'OIT. De même, qu'il a conclu des accords bilatéraux avec plusieurs pays.

Monsieur le Président,

Les autorités de mon pays sont très impliquées et suivent avec attention les questions liées aux phénomènes migratoires, le Burkina Faso étant lui-même un pays de tradition migratoire comme évoqué tantôt.

C'est ainsi qu'au plan institutionnel, plusieurs structures ont été mises en place afin de mener des actions d'information, de protection et de sensibilisation en direction des migrants.

Il s'agit :

- de la Commission Nationale de l'Intégration (CNI) qui a été mise en place au plan national dans le but de faciliter l'intégration des communautés étrangères vivant sur le territoire burkinabé;
- du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger dont la mission est d'encadrer et de gérer la diaspora burkinabé à travers le monde.

Ces deux structures sont rattachées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso, et entretiennent d'excellentes relations de collaboration avec l'OIM, notamment à travers son bureau basé à Ouagadougou.



C'est le lieu pour la délégation du Burkina Faso d'exprimer au nom du Gouvernement burkinabé sa gratitude et ses sincères remerciements à l'OIM pour l'accompagnement dont il a bénéficié, notamment dans le cadre du renforcement des capacités du Burkina Faso en matière de gestion de l'immigration aux frontières, ainsi que dans le cadre du projet Migration et développement en Afrique (MIDA) qui vise à favoriser l'utilisation rationnelle des compétences, de l'expertise et des moyens financiers de la diaspora burkinabè. Elle souhaite que cette collaboration puisse se poursuivre au cours de la seconde phase de cet important projet.

Nonobstant les efforts consentis et les progrès réalisés, le Burkina Faso demeure conscient, de l'importance du chemin qui reste à parcourir, c'est pourquoi il souscrit à toutes initiatives visant à la prise en compte de la migration dans le programme des Nations Unies pour le développement post 2015.

La coopération internationale demeure pour lui un moyen indispensable pour relever les défis et garantir la pleine jouissance des droits de tous les migrants.

Je vous remercie.

